



FIMI
FORO INTERNACIONAL
DE MUJERES
INDÍGENAS

Rapport régional Afrique sur la situation des Femmes Autochtones et les Objectifs de Développement durable

20 Mai 2021





FIMI
FORO INTERNACIONAL
DE MUJERES
INDÍGENAS

CRÉDITS

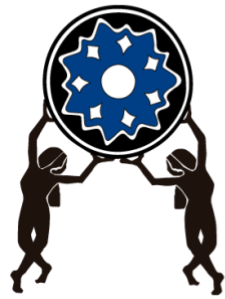
©FIMI

Rédaction

Dr. Mariam Wallet Aboubakrine et Mme Zoé Boirin-Fargues.

Remerciements

Mesdames Talbi Kahna et Fatma, Khaoula Sabri, Aroussia Tanfourri, Aminatu Gambo et ses collègues du FIMI, l'Association pour l'Autonomisation de la Femme Peule (AAFP) et M. Bornface Museke.



FIMI

FORO INTERNACIONAL
DE MUJERES
INDÍGENAS

Voix des Femmes Autochtones d'Afrique au FPHN 2021

Ce rapport est présenté par le Forum International des Femmes Autochtones (FIMI) dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable (FPHN). Le FIMI se distingue comme étant le plus grand réseau mondial autour duquel s'articulent des organisations locales, régionales et nationales d'Asie, d'Afrique, de l'Arctique, du Pacifique et des Amériques et qui défend les priorités des Femmes Autochtones au niveau international. Le travail du FIMI se concentre autour de quatre principaux volets, à savoir le Programme de recherche, l'École de leadership, le Fond Ayni et la Participation et le Plaidoyer. Alors que ces programmes se complètent, le rapport présenté ici va porter uniquement sur la région Afrique et s'inscrit dans le cadre du programme Participation et Plaidoyer.



FPHN (HLPF)2019.Débat région d'Afrique à l'espace média : Voix des Peuples autochtones.
© Isabelle Flota pour Notimia et IPMG.



FIMI

FORO INTERNACIONAL
DE MUJERES
INDÍGENAS

Résumé

Les Femmes Autochtones en Namibie et au Tchad contribuent significativement, *de facto*, à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) 2 et 3. Les circonstances dans lesquelles elles sont placées ne facilitent pas, voire menacent leurs capacités à contribuer à la mise en œuvre de ces ODD. L'analyse de la situation des Femmes Autochtones dans ces deux pays atteste tout d'abord le manque de données disponibles en la matière. Certains programmes existent, mais ne ciblent pas ces femmes et la particularité de leur situation. Cela est exacerbé par la pandémie du Covid-19. Ainsi, il est absolument urgent de s'assurer que les politiques et mesures de relance post-pandémie soient conçues avec les Femmes Autochtones de manière à garantir qu'elles ne soient pas laissées de côté dans la mise en œuvre des ODD.

Ces femmes sont affectées par des problèmes interreliés et exerçant des pressions quotidiennes extrêmement importantes, y compris l'insécurité liée aux conflits, l'insécurité alimentaire, les violences basées sur le genre, les maladies, la marginalisation, le manque d'accès aux terres, à l'eau, les effets du changement et des crises climatiques. Ces femmes sont expertes de leur communauté, des questions qui les concernent, qui les affectent, auxquelles elles font face et qu'elles doivent solutionner quotidiennement. Pour réussir le pari des ODD de ne laisser personne de côté, **écoutons-les**.

Table des matières

<i>Introduction</i>	6
<i>Partie I. Namibie</i>	8
I. 8	
II. 9	
III. 13	
<i>Partie II. Tchad</i>	15
I. 15	
II. 17	
III. 18	
<i>Conclusion</i>	21
<i>Bibliographie</i>	23

Introduction

Dans ce rapport, nous nous sommes intéressées à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour les Femmes Autochtones (FA) en Namibie et au Tchad. Ce choix s'explique par la sélection de ces deux États par le Président du Conseil Économique et Social des Nations Unies parmi ceux qui présenteront leurs Examens Volontaires Nationaux (EVN) au Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable (HLPF) 2021¹. Il s'agit également des peuples ou États pour lesquels certaines données étaient disponibles et accessibles dans la limite de temps qui nous était impartie pour la rédaction de ce rapport. Aussi, nous avons choisi de nous limiter aux ODD 2 et ODD 3, car, d'une part ils s'inscrivent dans la thématique de l'HLPF de cette année qui est "*Sustainable and resilient recovery from the COVID-19 pandemic that promotes the economic, social and environmental dimensions of sustainable development: building an inclusive and effective path for the achievement of the 2030 Agenda in the context of the decade of action and delivery for sustainable development*" qui se tiendra du 06 au 15 juillet 2021 et, d'autre part, ces deux ODD constituent des objectifs mobilisant la contribution par excellence des Femmes Autochtones, très souvent peu valorisées.

Quelques données sur les FA en Afrique

- 77,9 millions de personnes autochtones en Afrique, dont 38,7 millions sont des femmes.
- 82 % de ces femmes vivent en milieu rural, 18 % en milieu urbain.
- 89 % n'ont pas reçu d'éducation formelle, et seulement 0,6 % atteignent un niveau supérieur d'études.
- 97 % occupent un emploi informel, donc non reconnu.

FIMI, *Étude mondiale sur la Situation des Femmes et Filles Autochtones*, 2020

¹ Letter of the President of the ECOSOC to All Permanent Representatives and Observers to the United Nations New York on 22 October 2020, en ligne: https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/2020doc/Letter_ECOSOC_President_VNRs_2021-confirming_final_countries.pdf

Méthodologie et processus de préparation du rapport:

Pour la réalisation de cette étude, au vu du contexte restrictif des rencontres autochtones et de voyages, nous nous sommes limitées à la revue et à l'analyse de ressources accessibles en ligne avec une priorité donnée aux ressources élaborées par les Femmes Autochtones (FA) elles-mêmes, telles que l'*Étude Mondiale sur la Situation des Femmes et des Filles Autochtones préparée* dans le cadre du 25^e Anniversaire de la Déclaration et du Programme d'accès de Beijing, *L'impact du Covid-19 sur les vies des Femmes Autochtones et leurs stratégies de faire avec la pandémie*, toutes deux réalisées par le Forum International des Femmes Autochtones (FIMI). Nous avons aussi examiné les déclarations et rapports soumis par certaines organisations de FA, certains États et certaines organisations onusiennes dans le cadre de la 20^e Session de l'Instance permanente des Nations-Unies sur les Questions Autochtones (IPQA), ainsi que ceux publiés sur leurs sites web. Nous avons aussi pu réaliser des entrevues virtuelles avec des organisations de Femmes Autochtones, ainsi qu'avec des représentants de gouvernement au sein de mécanismes onusiens pour les droits des Peuples Autochtones (PA).

Les femmes autochtones, pilier important dans la lutte contre la Covid-19 et dans phase relance

Dès la déclaration de la pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé, les FA à travers les sept régions socio-culturelles se sont mobilisées pour la prévention d'écllosion dans leurs communautés, pour contenir d'éventuels cas en prévoyant des centres d'isolement, en misant sur les mesures barrières, en utilisant de façon plus économes les produits de première nécessité, en gardant leurs réseaux de femmes autochtones, tout cela étant inspiré de leurs façons traditionnelles de vivre. Elles font ainsi preuve d'être des expertes multitâches au sein de leur communauté, capables d'endiguer à la fois la pandémie et ses effets collatéraux qu'ils soient sanitaires, sociaux ou économiques (FIMI, [*L'impact du Covid-10 sur les vies des Femmes Autochtones*](#), septembre 2020).

Partie I. Namibie

I. Contexte

La Namibie est un pays d’Afrique australe de 2 480 000 habitants², avec une espérance de vie à la naissance de 63 ans environ³, un taux d’alphabétisation de la population âgée de plus de 15 ans de 91.5 % (2018)⁴ et un indice de développement humain (IDH) de 0,645⁵.

La République de Namibie reconnaît comme communautés marginalisées et groupes ethniques les San, les Ovato, Ovahimba, les Ovazemba et les Ovatjimba⁶. Parmi les peuples qui s’auto-identifient comme peuples autochtones en Namibie, il y a les San et les Himba⁷. Ils représentent 8% de la population environ, les San comptant entre 27 000 et 34 000 personnes, soit 1,06 à 1,3% de la population⁸. À notre connaissance, aucune donnée n'existe quant aux nombres de Femmes Autochtones en Namibie.

Les San étaient des chasseurs-cueilleurs, mais ils ont diversifié leur mode de vie à la suite des dépossession de leurs terres et ressources ancestrales dues au régime de l’apartheid⁹. Par ailleurs, les activités d’exploration gazière et pétrolière ont pour conséquence de déplacer les populations San à l’est et l’ouest du Kavango, qui se trouvent “dans une situation grave de pauvreté, d’insécurité alimentaire, de manque d’accès à l’éducation et

² Organisation mondiale de la Santé, *Namibie*, en ligne : <https://www.who.int/countries/nam/fr/>

³ UNESCO, *Namibie*, en ligne : <http://uis.unesco.org/fr/country/na>

⁴ *Ibid.*

⁵ Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable, *Namibie*, en ligne : <https://unsdg.un.org/fr/un-in-action/namibie>

⁶ Permanent Mission of the Republic of Namibia to the United Nations, *Statement by H.E. Mr Neville Gertze Ambassador & Permanent Representative before the Third Committee of the 73th Session of the United Nations General Assembly on Agenda Item 71: Rights of Indigenous Peoples*, 11 Octobre 2018, en ligne : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi1_Mukx9bwAhWDF1kFHfCCLMQFjACegQICRAD&url=https%3A%2F%2Fwww.un.int%2Fnamibia%2Fsites%2Fwww.un.int%2Ffiles%2Fnamibia%2Fstatements%2Fnational_statement_on_indigenous_people_ga_73_oct_2018.pdf&usq=AOvVaw1xufYE3jVwLydSnKMoY5h0

⁷ Commission africaine sur les peuples autochtones d’Afrique, *Peuples autochtones d’Afrique: les peuples oubliés? Travail de la Commission africaine sur les peuples autochtones d’Afrique*, IWGIA, 2006, en ligne : [https://iwgia.org/doclink/francais/eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzdWUiOiJmcmFuY2FpcyIsImhhdCI6MTYxMzQ1ODI0MSwiZXhwIjoxNjEzNTQ0NjQxOQ.kEoQ7q-Yg2hjLmInAKcA4mLj9-eDtGYPuuwzswGKqzE](https://iwgia.org/doclink/francais/eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzdWUiOiJmcmFuY2FpcyIsImhhdCI6MTYxMzQ1ODI0MSwiZXhwIjoxNjEzNTQ0NjQxOQ.kEoQ7q-Yg2hjLmInAKcA4mLj9-eDtGYPuuwzswGKqzE%22%20rel=%22nofollow%20noopener%20noreferer%22%20target=%22_blank%22%3Ehttps://iwgia.org/doclink/francais/eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzdWUiOiJmcmFuY2FpcyIsImhhdCI6MTYxMzQ1ODI0MSwiZXhwIjoxNjEzNTQ0NjQxOQ.kEoQ7q-Yg2hjLmInAKcA4mLj9-eDtGYPuuwzswGKqzE)

⁸ IWGIA, *Namibia*, en ligne : <https://www.iwgia.org/en/namibia.html>

⁹ *Ibid.*

font face à de graves problématiques de santé”¹⁰. Tous les groupes San ne sont pas reconnus par le *Traditional Authorities Act*¹¹, ce qui “amenuise leur autonomie et auto-identification” et les “explose à une exploitation, une discrimination, une marginalisation et une exclusion continues”¹².

L’État namibien a créé en 2005 la *Division of Marginalized Communities* qui a la responsabilité des questions autochtones. Depuis 2020, elle relève du Ministère de l’Égalité de Genre, de l’Éradication de la Pauvreté et du Bien-Être social (*Ministry of Gender Equality, Poverty Eradication and Social Welfare*) (le Ministère) qui est sous la Présidence de la République et a pour objectif principal “d’intégrer les communautés marginalisées dans l’économie dominante et d’améliorer leur moyen de subsistance”¹³. L’appellation de communautés “marginalisée” ne fait pas l’unanimité parmi les peuples autochtones de Namibie¹⁴.

Le 24 mars 2021, le Ministère a soumis au Cabinet le Papier blanc sur les Droits des Peuples Autochtones en Namibie (*White Paper on the Rights of Indigenous Peoples in Namibia*) qui en a fait une première lecture le 13 avril 2021. Il a été soumis au Parlement¹⁵.

II. Cadre de mise en œuvre des ODD

La Namibie est partie à la Common African Position on the Post-2015 Development Agenda et est membre du Comité de Haut Niveau représentant la sous-région Afrique. En 2018, la Namibie s’est portée volontaire pour le processus d’Examen National Volontaire.

La Namibie a intégré les ODDs dans sa politique nationale à travers son *5e Plan national de développement* et plus largement dans son *Cadre national de développement pour la Namibie, Vision 2030* adopté en 2014 dans lequel la Namibie met l’accent sur la promotion

¹⁰ *Ibid*, référence à : Rasmeni, Mandisa. “Ndama’s San Community Plagued by Unidentified Infectious Disease, Pleads For Government Assistance.” *Namibia Economist*, 7 October 2020. Accessed 10 February 2021, en ligne : <https://economist.com.na/56378/health/ndamas-san-community-plagued-by-unidentified-infectious-disease-community-plead-for-government-assistance/> et à New Era Live “San in Kavango West trapped in extreme poverty.” 29 April 2020, en ligne: <https://neweralive.na/posts/san-in-kavango-west-trapped-in-extreme-poverty>

¹¹ En ligne: https://laws.parliament.na/cms_documents/traditional-authorities-38f13b9891.pdf

¹² Republic of Namibia, *Statement by Honourable Royal J.K. IUI/OIOO, MP Deputy Minister: Marginalised Communities 20th Session of the Permanent Forum on Indigenous Issues United Nations 19-30 April 2021*.

¹³ IWGIA, *Namibia*, en ligne: <https://www.iwgia.org/en/namibia.html>

¹⁴ The Namibian, “‘Don’t call us marginalised’...San communities claim discrimination”, 17 juin 2019, accédé le 20 mai 2021, en ligne; <https://www.namibian.com.na/189643/archive-read/Dont-call-us-marginalised--San-communities-claim-discrimination>

¹⁵ Republic of Namibia, *Statement by Honourable Royal J.K. IUI/OIOO, MP Deputy Minister: Marginalised Communities 20th Session of the Permanent Forum on Indigenous Issues United Nations 19-30 April 2021*.

de la communication afin de sensibiliser la société aux ODDs. Le Plan national de développement s’inscrit également dans l’Agenda de l’Union Africaine 2063 “The Africa we want”, dans celui de la Communauté de Développement Sud-Africaine (Southern African Development Community (SADC)), dans le Plan de développement stratégique régional intégré (Regional Integrated Strategic Development Plan (RISDP) et le Plan de Prospérité Harambee (Harambee Prosperity Plan (HPP) afin “d’accélérer le développement”¹⁶.

Sur le 5e Plan de développement national

Par ce plan, la Namibie s’engage à “ensure, facilitate, enhance and maintain continuous improvements in the socio-economic well-being of all Namibians, and especially those on the margins” et vise 5 objectifs: “accelerated economic growth, rapid and large-scale employment creation, extreme poverty and inequality reduction, socio-economic transformation and the remaking of the Namibian economy into a high-performance, inclusive and sustainable economy”¹⁷.

Dans le cadre de la préparation de sa Stratégie de communication, la Commission nationale du plan (*National Planning Commission*) a consulté plusieurs parties prenantes, mais les peuples autochtones ne sont pas explicitement mentionnés. De plus, lorsque le rapport mentionne “leave no-one behind”, il cible les “persons with disabilities and vulnerable groups”¹⁸. Un processus de suivi de l’application du plan consiste en une révision périodique de la mise en œuvre de la stratégie de communication et du plan d’action, avec l’adoption de rapports bisannuels¹⁹.

Le rapport annuel 2019-2020 indique que la Politique de Protection Sociale a pour objectif de contribuer à la dignité de la vie de tous les Namibiens “en éliminant les facteurs de risques et les vulnérabilités” de certains groupes, notamment les “femmes au moment de l’accouchement”, les “femmes n’ayant pas les mêmes opportunités et ayant des besoins de revenus” (*women in need of equal opportunities and better income*), les “enfants et adultes n’ayant pas suffisamment de nourriture”, et les “personnes marginalisées dans une situation d’extrême pauvreté, d’analphabétisme et de manque de revenus”²⁰. Les Femmes

¹⁶ Office of the President National Planning Commission, *Namibia Communication Strategy on Sustainable Development Goals (SDGs) 2020-2022* à la p.8, en ligne: https://www.npc.gov.na/press-release-unfpa-namibia-and-npc-hold-annual-programme-review-and-planning-meeting/?wpfb_dl=428

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Le rapport mentionne les “Community organisations”, “Elderly” et “Youth”. *Ibid.*, à la p. 13.

¹⁹ *Ibid* à la p. 32.

²⁰ *Ibid* à la p. 21.

Autochtones ne sont pas explicitement ciblées, mais peuvent s’inscrire dans chacune de ces catégories.

Enfin, le 6e programme pays élaboré avec le FNUAP couvre la période de 2019 à 2023 et contient un programme visant l’amélioration de la santé sexuelle et reproductive, notamment des “jeunes les plus marginalisés”²¹, donc les filles et Femmes Autochtones y sont ciblées.

Initiatives étatiques menées pour ne pas mettre de côté les Femmes Autochtones dans la mise en œuvre des ODD 2 & 3

Programmes gouvernementaux pour la mise en œuvre de l’ODD 2

La République de Namibie a déclaré, devant l’Instance Permanente sur les Questions Autochtones en 2021²² que plusieurs programmes ont été développés pour assurer le développement économique et social du pays, desquels peuvent bénéficier les peuples autochtones ou qui sont spécifiquement adressés à ces derniers:

- Le “Community Empowerment Program” sous l’égide du Ministère, qui “fournit du matériel et de l’équipement pour soutenir les activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités”²³;
- Sous la direction de la Division, des projets de soutien à la subsistance (*livelihood support projects*) “tels que le jardinage, l’apiculture, le débusquage et la fabrication de café afin d’assister la durabilité économique” des groupes autochtones²⁴;
- L’achat, par le gouvernement, de fermes aux bénéficiaires des communautés autochtones, tels que les San, déplacés de leurs terres ancestrales en raison de l’apartheid. Sous la direction des autorités traditionnelles de ces communautés et des gouvernements locaux, les communautés ont été réinstallées et les terres servent de “soutien à l’horticulture et autres projets générant des revenus”²⁵.

²¹ Le rapport mentionne les “jeunes les plus marginalisées” et les régions d’Ohangwena, de Zambezi, de Kunene et d’Omaheke; Conseil d’administration du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets, “Fonds des Nations Unies pour la population, Descriptif de programme de pays pour la Namibie” 5 juillet 2018, au paragraphe 13.

²² Republic of Namibia, *Statement by Honourable Royal J.K. IUI/OIOO, MP Deputy Minister: Marginalised Communities 20th Session of the Permanent Forum on Indigenous Issues United Nations 19-30 April 2021.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

Le gouvernement note la dépendance de ces communautés des aides gouvernementales pour leur survie, qui prenait la forme d'un programme de nutrition, mais sera transformé en aides sociales pour la prochaine année²⁶.

L'Agence Statistique Namibienne (*Namibia Statistics Agency*), sous l'égide du Bureau du Premier Ministre et en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial a développé un concept permettant de mesurer les progrès réalisés pour "Ne laisser personne de côté"²⁷.

Alors que nous notons que ces programmes peuvent potentiellement s'adresser aux FA, il demeure important de souligner qu'aucun d'entre eux ne s'adresse de façon explicite à ces femmes.

Programmes gouvernementaux pour la mise en œuvre de l'ODD 3

La République de Namibie a déclaré, devant l'IPQA en 2021, l'établissement du *Development Programme for the San, Ovaherero and Ovambo* sous l'égide du Bureau du Premier ministre, qui a pour principal objectif "d'intégrer les communautés San, Ovaherero et Ovambo dans l'économie et la société majoritaires en leur donnant accès à des services dont ils ne bénéficieraient pas autrement en raison du fait qu'elles vivent dans des régions isolées". Se faisant, le gouvernement namibien a reconnu "les droits humains et le droit à la dignité de ces communautés qui ont été menacés pendant longtemps, soulignant ainsi le besoin de corriger les inégalités". La République de Namibie a déclaré que la Division collabore avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux afin d'assurer l'accès aux services de santé des communautés dans ces régions isolées.

À notre connaissance, il existe seulement une initiative étatique développée avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) qui permet de prendre en compte les femmes et les filles autochtones dans la mise en œuvre de l'ODD 3. Il s'agit du Programme 2019-2023 du FNUAP pour la Namibie qui a pour objectif de « contribute to national efforts to harness the demographic dividend through investments in sexual and reproductive health, the elimination of gender-based violence and harmful practices that hinder the potential of youth and adolescents, especially girls and reduction in poverty in Namibia »²⁸.

Le rapport rendu par le FNUAP souligne que 13 300 "femmes et filles vulnérables en âge de procréer ont reçu un "kit dignité", 9 680 foyers de l'information à propos de la COVID-

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ UNFPA Country Programme Document for Namibia (2019-2023), en ligne: <https://namibia.unfpa.org/en/publications/unfpa-country-programme-document-namibia-2019-2023>

19, des préservatifs et de la santé sexuelle et reproductive, et que 1 064 “filles marginalisées” ont reçu de l’information sur la COVID-19 et un guide pour l’école²⁹.

Enfin, le Comité exécutif de l’UNFPA a rappelé le principe du « ne laisser personne sur le bord de la route » et a affirmé qu’il sera possible de se concentrer davantage sur l’amélioration des capacités nationales en matière de collecte des données ventilées, de recherche et d’innovation par le biais de partenariats avec le gouvernement, la société civile et les milieux universitaires³⁰.

L’organisation Freedom House note une augmentation de la violence subie par les Femmes Autochtones en temps de Covid, dû en partie au manque de ressources provoqué par la crise. L’approvisionnement en moyens de contraception ayant été perturbé pendant la crise³¹, le pays aurait observé une augmentation des cas de grossesse chez les adolescentes³². L’organisation souligne l’absence de données sur la violence faite aux Femmes Autochtones en Afrique australe, qui résulte en un manque d’intervention efficace par le gouvernement et une marginalisation des Femmes Autochtones³³.

III. Contribution des Femmes Autochtones à la mise en œuvre des ODD

Les Femmes Autochtones de l’Afrique australe sont souvent les principales pourvoyeuses de nourriture pour leurs foyers³⁴. L’insécurité alimentaire a cependant pour conséquence de créer une dépendance aux aides gouvernementales, surtout dans les temps de crise

²⁹ UNFPA Namibia, « UNFPA Namibia and NPC Hold Annual Programme Review and Planning Meeting », 3 March 2021, accédé le 20 mai 2021, en ligne: <https://namibia.unfpa.org/en/news/unfpa-namibia-and-npc-hold-annual-programme-review-and-planning-meeting>

³⁰ Conseil d’administration du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets, “Fonds des Nations Unies pour la population, Descriptif de programme de pays pour la Namibie” 5 juillet 2018, au paragraphe 13, en ligne : <https://undocs.org/fr/DP/FPA/CPD/NAM/6>

³¹ Freedom House, “Special report 2020 Covid-19 & the Rights of Indigenous Peoples in Southern Africa, accédé le 20 mai 2021, en ligne: https://freedomhouse.org/report/special-report/2020/covid-19-rights-indigenous-peoples-southern-africa#footnoteref32_x9amzqc , citant: Reliefweb (2020), ‘Gender-Based Violence and COVID-19: The complexities of responding to “The Shadow Pandemic”, May 2020, <https://reliefweb.int/report/world/gender-based-violence-and-covid-19-c...> ; RISA virtual discussion with women rights organization, Lesotho, April 2020. See also Medecins Sans Frontiers, ‘South Africa: Sexual and Gender Based Violence, a concern during COVID-19 lockdown’, April 7, 2020, <https://www.msf.org.za/news-and-resources/latest-news/south-africa-sexu...>; ARISA telephone interview with Diphetogo Anita Lekgowa, Botswana, October 29, 2020.

³² *Ibid*, citant: ARISA telephone interview with Women’s Leadership Centre, Namibia, November 16, 2020.

³³ *Ibid*.

³⁴ *Ibid*, citant: United Nations (2020). ‘COVID 19 and Indigenous Peoples’ Resilience’, <https://www.un.org/en/observances/indigenous-day>. (accessed August 21, 2020).

comme celle du Covid³⁵. Le confinement imposé par cette dernière a eu pour conséquence de priver les Femmes Autochtones de Namibie d'une de leur source de revenu provenant de la vente de produits artisanaux aux touristes, les Femmes Autochtones jouant un "rôle prééminent dans l'économie informelle et comme personnes soignantes"³⁶. Dans l'ouest de Tsumkwe, les Femmes Autochtones qui cousaient des vêtements ont dû changer d'activité pour subvenir à leurs besoins³⁷. L'organisation Freedom house note que les Femmes Autochtones ne bénéficient pas autant de la protection sociale et des interventions étatiques visant à mitiger les impacts de la pandémie que d'autres parties de la population³⁸.



Étalage de bijoux traditionnels de Femmes Himba de Namibia

© Pixabay (<https://pixabay.com/photos/people-africans-blacks-namibia-702482/>)

L'organisation IWGIA, dans son rapport mondial 2021, relatait l'importance du rôle des femmes et des jeunes autochtones dans le mouvement autochtone en Namibie. Elle soulignait la pression exercée par plusieurs organisations de femmes, notamment dans les territoires San, Himba et Ovatue pour la reconnaissance des droits des femmes, "incluant le droit de posséder des terres et une meilleure protection des femmes contre l'exploitation et les abus domestiques"³⁹.

³⁵ *Ibid*, citant: Cultural Survival (2020). '9 Ways Indigenous Rights are at Risk During the COVID 19 Crisis', available at: <https://www.culturalsurvival.org/news/9-ways-indigenous-rights-are-risk...> 19-crisis (accessed August 21, 2020)

³⁶ *Ibid*.

³⁷ *Ibid*, citant: ARISA telephone interview with Kileni Fernando, Namibia, October 29, 2020.

³⁸ *Ibid*, citant United Nations (2020). 'COVID 19 and Indigenous Peoples' Resilience', <https://www.un.org/en/observances/indigenous-day>. (accessed August 21, 2020).

³⁹ IWGIA, *Namibia*, en ligne: <https://www.iwgia.org/en/namibia/4235-iw-2021-namibia.html>

Femmes Timazighen et ODD 2

« La contribution de la femme amazighe tunisienne à l'éradication de la faim et de la pauvreté réside dans son projet personnel de cultiver la parcelle, dans lequel elle s'investit totalement et qui est la plupart du temps la propriété familiale. Son attention aux détails du projet agricole auquel elle s'attache en fait le succès. Elle le commercialise. Membre de sa famille dont elle contribue à la sécurité alimentaire et financière, elle travaille également dans le domaine de l'industrie, en particulier dans l'industrie du vêtement. Elle maîtrise le textile amazigh et le valorise dans le domaine touristique, ce qui identifie sa région et lui permet de gagner de l'argent pour son indépendance économique, et ainsi de contribuer à sortir du cycle de la pauvreté qui frappe habituellement les campagnes et les montagnes de nos régions » (Mme Khaoula Sabri, Mme Fatma Talbi, Mme Aroussia Tanfour).

Partie II. Tchad

I. Contexte

Le Tchad est un pays sahélien de l'Afrique centrale. Il compte 15 162 millions de personnes avec une espérance de vie moyenne de 53 ans et un taux d'alphabétisation de la population âgée de plus de 15 ans de 22,31 % (PNUD). Selon l'International Working Group for Indigenous Affairs (IWGIA), parmi les peuples autochtones s'auto-identifiant comme tels, se trouvent les Mbororo ou Peul et les Toubous⁴⁰. Les Mbororos vivent du pastoralisme et pratiquent une agriculture de subsistance. Selon le recensement national du Tchad de 1993, ils représentent environ 10 % de la population. Ils vivent dans les zones sèches du centre et tropicales sud qui sont plus propices à leur bétail. Du fait des différents événements climatiques aussi bien les sécheresses que les inondations, ainsi que les circonstances politiques, une partie de ce peuple a émigré vers le Niger, la République centrafricaine et le Cameroun⁴¹. Les Mbororo du fait de leur moyen de subsistance, sont pour la plupart à

⁴⁰ IWGIA, *Indigenous Peoples in Tchad*, en ligne: <https://www.iwgia.org/en/chad/3498-iw2019-chad.html>

⁴¹ *Ibid.*

l'écart, que ce soit dans l'accès à l'éducation, aux services de santé ou aux instances nationales de prise de décision.

Les Mbororos ne sont pas reconnus comme Peuple Autochtone au Tchad, mais font plutôt partie du groupe des nomades, insulaires et des zones d'accès difficiles. Toutefois, du fait du plaidoyer croissant des organisations Peules au Tchad et à l'international (ex. Tabital Pulaku, Association pour l'Autonomisation des Femmes Peules du Tchad, etc.), il y a une reconnaissance croissante de ce peuple.

En termes de régulation du pastoralisme, malheureusement, le projet de loi portant sur le pastoralisme de 2014 n'a pas été adopté. Il offrait l'opportunité d'adapter la *Loi n° 4 du 31 octobre 1959 portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la République du Tchad*⁴², adoptée pendant la période coloniale, aux réalités auxquelles font face les peuples nomades au Tchad aujourd'hui, notamment la diminution des espaces et couloirs de pâturages, les défis sécuritaires, les conflits entre éleveurs et agriculteurs, etc.⁴³



Femmes et Filles Peules du Tchad en train de piler le grain
©En Terre Indigène

⁴² En ligne : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cha150921.pdf>

⁴³ Rangé, Charline. (2018). « Insécurité dans la région du lac Tchad : où en est le pastoralisme et comment penser son développement ? » Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Document d'orientation Janvier 2018, en ligne : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjm6aTS0tjwAhWiTt8KHbZ8BrsQFjAAegQIBBAD&url=http%3A%2F%2Fwww.fao.org%2F3%2Fi9268fr%2Fi9268FR.pdf&usg=AOvVaw3LV5EoXJlcw6Gtnup355Kc>

II. Cadre de mise en œuvre des ODD

Le Tchad organise son plan de développement⁴⁴ d'ici 2030 en trois grandes étapes : 2017-2021, 2022-2026, 2027-2030. Il est intitulé « Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous ». La première étape de 2017 à 2021 est consacrée à poser les jalons structurels et institutionnels du développement visé par cet État à l'horizon 2030 en ces termes: « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Alors que ce plan ne mentionne pas directement les Peuples Autochtones au Tchad, il présente l'objectif de mieux valoriser des secteurs de développement qui sont du domaine de ces peuples, comme l'élevage, par sa modernisation et la transformation industrielle des produits semi-finis et finis issues de l'élevage⁴⁵.

Pour ce qui est de l'ODD 3, ce plan ne mentionne pas non plus explicitement les PA. Il met toutefois l'accent sur la santé des femmes comme le soulignent les résultats suivants : « *Résultat 4.2.8 : L'accès aux services de santé de qualité pour les populations et plus particulièrement les femmes, les adolescentes et les enfants est amélioré* »⁴⁶ et « *Résultat 4.2.9 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré* »⁴⁷.

En outre, il est important de mentionner les efforts conjoints du Tchad, des agences, fonds et programmes des Nations Unies tels que l'OMS, l'UNICEF et des gouvernements alliés pour l'élaboration d'un Programme national pour la santé des populations nomades, insulaires et des zones d'accès difficiles (PNSN) qui a débuté en 2016. Plusieurs programmes et activités y sont offerts: études et enquêtes épidémiologiques, campagnes de vaccination humaines et animales, etc. Dans son développement, le PNSN prévoit également le déploiement d'équipes mobiles de santé⁴⁸.

Ce programme offre un potentiel unique de mise en œuvre de l'ODD 3 et d'autres ODD connexes. Il est aussi un cadre à saisir non seulement par le Tchad, ses partenaires

⁴⁴ Nations Unies Tchad, *Plan national de développement du Tchad 2017-2021*, en ligne : <https://chad.un.org/index.php/fr/35283-plan-national-de-developpement-du-tchad-2017-2021>

⁴⁵ République du Tchad Présidence de la République, *Plan national de Développement 2017-2021 « Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère »*, Août 2017, au para. 202, en ligne : <https://chad.un.org/sites/default/files/2020-02/PND%20Chad.pdf>

⁴⁶ *Ibid* au para. 223.

⁴⁷ *Ibid* au para. 224.

⁴⁸ République du Tchad, *Plan National de Développement Sanitaire : PNDS2 2018-2021*, en ligne : <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Tchad-Plan-National-de-Developpement-Sanitaire-2018-2021.pdf>

techniques et financiers (OMS, UNICEF, UNFPA, DDC), mais également par les PA eux-mêmes pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones* (DNDPA)⁴⁹ notamment les articles 22, 24 et 24.

Pour ce qui est des organisations onusiennes, le PNSN est aussi pertinent pour le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (SWAP) qui doit permettre une approche cohérente pour la mise en œuvre de la DNDPA et cela à travers tous les ODD⁵⁰.

Le leadership de ONU-Femme dans le cadre de la mise en œuvre du SWAP en Afrique est remarquable et est très important pour les Femmes Autochtones de cette région en général.

III. Contribution des Femmes Autochtones à la mise en œuvre des ODD

Les Femmes Autochtones au Tchad jouent un rôle important dans la sphère familiale. Ainsi, parmi leurs activités quotidiennes, elles puisent l'eau, cherchent le bois, font la cuisine, nourrissent la famille, soignent et s'occupent des enfants et des autres membres de la famille. Elles sont des agentes de développement et de mise en œuvre de l'ODD 3.

Lors de l'entrevue réalisée auprès des membres de l'Association pour l'Autonomisation de la Femme Peule qui est une organisation œuvrant pour la promotion de l'élevage sédentaire, la transformation et commercialisation des produits laitiers, l'Agriculture et l'Art Godon et dont les activités sont focalisées sur trois sites (Chari Baguirmi, le Logone Oriental et le Mayo Binder), les femmes interviewées nous ont indiqué:

« Nos actions sont plus axées sur la prévention du paludisme par la distribution des moustiquaires imprégnées. Nous organisons au moins une fois par an des campagnes de sensibilisation sur la santé maternelle et sur le diagnostic précoce du cancer du sein »⁵¹.

⁴⁹ En ligne : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf

⁵⁰ Conseil économique et social, Instance permanente sur les questions autochtones, *Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 19 février 2016, E/C.19/2016/5, en ligne : https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/C.19/2016/5&Lang=F

⁵¹ Propos recueillis auprès des femmes de l'Association pour l'Autonomisation de la Femme Peule (AAFP), le 17 mai 2021.



Femme Peule du Tchad en train de traire une vache
©En Terre Indigène

Elles nous ont également mentionné ceci:

« Nous faisons de l'agriculture de subsistance (80% de la récolte est destinée à la consommation). Le surplus est stocké pour faire face aux éventualités. Nous faisons également de la culture maraîchère dont les produits sont vendus sur le marché hebdomadaire local. Nous utilisons de l'engrais naturel (fumier) »⁵².

La contribution des femmes Peules à la sécurité alimentaire de leur famille et de leur communauté, à différentes cibles de l'ODD 2 ainsi qu'à leur propre autonomisation en tant que femmes (ODD 5) est donc cruciale.

Femme Amazigh et ODD 3

« Pour la santé, nous essayons d'éduquer la femme amazighe, dont le principal travail est de s'occuper de son foyer. Elle coopère avec son mari et sa famille dans le travail artisanal qu'elle maîtrise. Elle protège la santé de ses enfants, en particulier, en luttant contre l'introduction du Coronavirus, grâce à l'hygiène, à la propreté et en suivant les

⁵² Ibid.

Conclusion

Les PA en Afrique se heurtent à la barrière de reconnaissance qui peut être un obstacle à ce que des programmes de développement puissent les cibler et les atteindre. Toutefois, il est nécessaire d'accueillir les efforts de certains États à inclure les PA dans certains de leurs programmes et politiques nationales, comme c'est le cas du PNDS au Tchad et du « *White Paper on the Rights of Indigenous Peoples in Namibia* ».

Grâce à l'évolution du débat sur les droits des PA au niveau international, il y a aussi des réflexions croissantes pour la mise en œuvre de la DNDPA au niveau de cette région.

En attendant que des actions soient prises, les PA, et surtout les FA haussent leurs voix pour faire entendre leur préoccupations, priorités et initiatives aux niveaux local, national et régional tout en attachant leurs pagnes afin de continuer à s'occuper de leurs familles, protéger leurs connaissances traditionnelles et contribuer au développement économique, social et au bien-être des leurs. Elles échangent sur les bonnes pratiques avec leurs sœurs aux niveaux familial, local, régional à travers des associations comme Tinhinane, Oafa ou encore à travers des réseaux et espaces internationaux comme celui offert par le FIMI.

Dans le contexte de la pandémie et de la relance après la pandémie de la Covid-19, il est impératif, pour réaliser les ODD sans laisser personne de côté, dont les FA, que :

- Les États membres, les agences -fonds et programmes des Nations Unies et le secteur philanthropique appuient les initiatives de Femmes Autochtones, y compris celles entreprises pour faire face à la pandémie de la Covid-19.
- Les États africains, en collaboration avec leurs alliés et partenaires financiers et techniques y compris les agences, fonds et programmes des Nations Unies prévoient dans les budgets et programmes de relance après la Covid-19 une proportion suffisante au PA, et plus spécifiquement une part allouée directement aux FA.
- Les États membres, les agences, fonds et programmes des Nations Unies assurent et appuient la participation des Femmes Autochtones à tous les niveaux de prise de décision, y compris en politique.
- En vue de cette participation, les États membres, les agences, fonds et programmes des Nations Unies et le secteur philanthropique misent sur la formation des filles et Femmes Autochtones à l'éducation traditionnelle et formelle, mais également

appuient des programmes de leadership de FA comme celui offert par l'École de leadership du FIMI.

- Les États membres, les agences, fonds et programmes des Nations Unies, le secteur privé, les institutions financières, les philanthropes, les institutions universitaires sont invités à inclure des données sur la façon dont ils incluent les PA, en particulier les FA, dans leurs travaux y compris les EVN, et de conduire sous le leadership des Femmes Autochtones les étapes de recherches permettant de collecter ces données.

Bibliographie

Ressources du FIMI

FIMI, *Étude mondiale sur la Situation des Femmes et Filles Autochtones*, 2020, en ligne : https://fimi-iiwf.org/wp-content/uploads/2020/09/GlobalStudyFIMI_20-englishRGB-2.pdf

FIMI, *L'impact du Covid-10 sur les vies des Femmes Autochtones*, septembre 2020, en ligne : <https://fimi-iiwf.org/wp-content/uploads/2020/09/INFORME-COVID-Y-MUJERES-INDIGENAS-TRADUCCION-INGLES.pdf>

Site web du FIMI : <https://fimi-iiwf.org/about-us/?lang=en>

Documents d'organisations internationales

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, "Fonds des Nations Unies pour la population, Descriptif de programme de pays pour la Namibie" 5 juillet 2018, au paragraphe 13, en ligne : <https://undocs.org/fr/DP/FPA/CPD/NAM/6>

Conseil économique et social, Instance permanente sur les questions autochtones, *Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 19 février 2016, E/C.19/2016/5, en ligne : https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/C.19/2016/5&Lang=F

Commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique, *Peuples autochtones d'Afrique: les peuples oubliés? Travail de la Commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique*, IWGIA, 2006, en ligne : <https://iwgia.org/doclink/francais/eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzdWIiOiJmcmFuY2FpcyIsImVudCI6MTYxMzQ1ODI0MSwiZXhwIjoxNjEzNTQ0NjQxfQ.kEoQ7q-Yg2hjLmInAKcA4mLj9-eDtgYPuuwzswGKqzE%22%20rel=%22nofollow%20noopener%20norereferrer%22%20target=%22blank%22%3Ehttps://iwgia.org/doclink/francais/eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzdWIiOiJmcmFuY2FpcyIsImVudCI6MTYxMzQ1ODI0MSwiZXhwIjoxNjEzNTQ0NjQxfQ.kEoQ7q-Yg2hjLmInAKcA4mLj9-eDtgYPuuwzswGKqzE>

Letter of the President of the ECOSOC to All Permanent Representatives and Observers to the United Nations New York on 22 October 2020, en ligne: https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/2020doc/Letter_ECOSOC_President_VNRs_2021-confirming_final_countries.pdf

Nations Unies Tchad, *Plan national de développement du Tchad 2017-2021*, en ligne : <https://chad.un.org/index.php/fr/35283-plan-national-de-developpement-du-tchad-2017-2021>

Permanent Mission of the Republic of Namibia to the United Nations, *Statement by H.E. Mr Neville Gertze Ambassador & Permanent Representative before the Third Committee of the 73th Session of the United Nations General Assembly on Agenda Item 71: Rights of Indigenous Peoples*, 11 Octobre 2018, en ligne: https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi1_Mukx9bwAhWDF1kFHfICCLMQFjACegQICRAD&url=https%3A%2F%2Fwww.un.int%2Fnamibia%2Fsites%2Fwww.un.int%2Ffiles%2FNamibia%2FStatements%2Fnational_statement_on_indigenous_people_ga_73_oct_2018.pdf&usg=AOvVaw1xufYE3jVwLydSnKMoY5h0

Republic of Namibia, *Statement by Honourable Royal J.K. IUI/OIOO, MP Deputy Minister: Marginalised Communities 20th Session of the Permanent Forum on Indigenous Issues United Nations 19-30 April 2021*.

UNFPA Country Programme Document for Namibia (2019-2023), en ligne: <https://namibia.unfpa.org/en/publications/unfpa-country-programme-document-namibia-2019-2023>

UNFPA Namibia, « UNFPA Namibia and NPC Hold Annual Programme Review and Planning Meeting », 3 March 2021, accédé le 20 mai 2021, en ligne: <https://namibia.unfpa.org/en/news/unfpa-namibia-and-npc-hold-annual-programme-review-and-planning-meeting>

Documents nationaux

Office of the President National Planning Commission, *Namibia Communication Strategy on Sustainable Development Goals (SDGs) 2020-2022* à la p.8, en ligne: https://www.npc.gov.na/press-release-unfpa-namibia-and-npc-hold-annual-programme-review-and-planning-meeting/?wpfb_dl=428

République du Tchad Présidence de la République, *Plan national de Développement 2017-2021* « Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère », août 2017, au para. 202, en ligne : <https://chad.un.org/sites/default/files/2020-02/PND%20Chad.pdf>

République du Tchad, *Plan National de Développement Sanitaire : PNDS2 2018-2021*, en ligne : <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Tchad-Plan-National-de-Developpement-Sanitaire-2018-2021.pdf>

Documents d'organisations de la société civile

Freedom House, “Special report 2020 Covid-19 & the Rights of Indigenous Peoples in Southern Africa”, accédé le 20 mai 2021, en ligne: https://freedomhouse.org/report/special-report/2020/covid-19-rights-indigenous-peoples-southern-africa#footnoteref32_x9amzqc

Doctrine

Rangé, Charline. (2018). « Insécurité dans la région du lac Tchad : où en est le pastoralisme et comment penser son développement ? » Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Document d'orientation janvier 2018, en ligne : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjm6aTS0tjwAhWiTt8KHbZ8BrsQFjAAegQIBBAD&url=http%3A%2F%2Fwww.fao.org%2F3%2Fi9268fr%2Fi9268FR.pdf&usg=AOvVaw3LV5EoXJlcw6Gtnup355Kc>

Articles de presse

The Namibian, “Don't call us marginalized'...San communities claim discrimination”, 17 juin 2019, accédé le 20 mai 2021, en ligne; <https://www.namibian.com.na/189643/archive-read/Dont-call-us-marginalised--San-communities-claim-discrimination>

Pages web

Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable, *Namibie*, <https://unsdg.un.org/fr/un-in-action/namibie>

IWGIA, *Namibia*, <https://www.iwgia.org/en/namibia.html>

IWGIA, *Indigenous Peoples in Tchad*, <https://www.iwgia.org/en/chad/3498-iw2019-chad.html>

Organisation mondiale de la Santé, *Namibie*, <https://www.who.int/countries/nam/fr/>

UNESCO, *Namibie*, <http://uis.unesco.org/fr/country/na>

Pour davantage d'informations...

Indigenous Peoples Major Group for Sustainable Development (IMPG): <https://indigenouspeoples-sdg.org/index.php/english/>

United Nations Department of Economic and Social Affairs Indigenous Peoples, *High-Level Political Forum on Sustainable Development*, <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/focus-areas/post-2015-agenda/the-sustainable-development-goals-sdgs-and-indigenous/high-level-political-forum-on-sustainable-development.html>

United Nations Department of Economic and Social Affairs Indigenous Peoples, *Indigenous Peoples and the 2030 Agenda*,

<https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/focus-areas/post-2015-agenda/the-sustainable-development-goals-sdgs-and-indigenous.html>

United Nations Department of Economic and Social Affairs Indigenous Peoples,
Indigenous Women and the UN system,
<https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/indigenous-women.html>